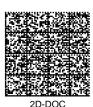


Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis



NERRIERE MEDERIC BARBIER LAETITIA JOSIANE NICOLE **6 LAUNAY** 29450 SIZUN

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C): 3034608274026 Déclarant 2 (C): 3029840589482

Référence du document: 24 B8 9557506 64 Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

6 LAUNAY 29450 SIZUN

Numéro FIP 290 13 49 7680138789 3 Numéro d'ordre : Date d'établissement : 21/05/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

590,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023. Vous serez remboursé à l'été 2024.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

29 432 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

Date de téléchargement : 21/05/2024

22377	18169		
	_		
22377	0 18169		
- 9473	- 1817		
	16352		2925
			2925
			2925
			73
			- 73
			- 59
			- 59
			59
DEMARCHE A	FAIRE.		
			2943
		Déclar, 2	
Déclarée		195	
Nelle		176	
	Déclar. 1	Déclar. 2	
ÉE			
	ONTANT DEMARCHE A	ONTANT DEMARCHE A FAIRE. Déclarée Nette Déclar. 1	ONTANT E DEMARCHE A FAIRE. Déclarée Nette Déclar. 2 195 176 Déclar. 1 Déclar. 2

MINEURS OU HANDICAPÉS MINEURS OU HANDICAPÉS MAJEURS MARIÉS RECUEILLIES PARTS HANDICAPÉS HANDICAPÉS CÉLIBATAIRES HANDICAPÉES

2.0

0

>>> Suite de votre avis						
Plafond total de 2022			12342		12342	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021		+ + +	4114 4114 4114 4399	++++	4114 4114 4114 4399	
Plafond pour les cotisations versées en 2024		=	16741	=	16741	
AUTRES INFORMATIONS						
Taux marginal d'imposition	11,00%					